



Droit clauses abusives locataire camping

Par **dalexandra82**, le **05/04/2009** à **13:19**

Bonjour,

Nous louons un emplacement dans un camping le camping des oliviers à la ciotat depuis plus de 25 ans à l'année (nous payons 2600 euros par an) le gérant a changé cette année il veut dès cette année 2009:

- supprimer l'electricité intérieure et extérieure sur notre emplacement mais il n y a aucune lumière à proximité
 - retirer tous bidons d'eau pour la vaisselle: seul un point d'eau présent pour une vingtaine de caravanes
 - interdire la circulation des voitures dans le camp dès 22h, mais aucun parking extérieur n'est prévu pour garer notre véhicule, où se gare t-on si l'on rentre du restaurant sachant que le camping se trouve sur une route nationale à plus de 2kg de la ville de st cyr les lecques
 - sanitaires pas conformes: toilettes en face des douches et mixtes
 - routes non goudronnées
 - ils veulent retirer nos parquets qui se trouvent dessous nos auvents, va t-on se retrouver dans la terre?
 - on a du retirer tous nos équipements dans les auvents (meubles)
- Donc, en bref nous avons eu même pas un mois pour tout changer et eux en contre partie ne feront pas les aménagements cette année.
Est ce réglementaire? peux t-on demander du répit pour ces mises aux normes en attendant que le gérant se mette lui même aux normes?
Merci par avance